



Décision relative à une demande d'extension d'usage d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'extension d'usage majeur du produit phytopharmaceutique ALLIE STAR SX

de la société CHEMINOVA Agro France SAS
enregistrée sous le n°2014-1293

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 7 mai 2018,

Considérant que les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur lié à l'ingestion de denrées d'origine animale dans les conditions d'emploi revendiquées,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas étendue** aux usages décrits dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	ALLIE STAR SX BIPLAY SX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CHEMINOVA Agro France SAS 11 Bis Quai Perrache, 69002 LYON, France
Formulation	Granulé soluble dans l'eau (SG)
Contenant	111 g/kg - metsulfuron-méthyl 222 g/kg - tribénuron-méthyl
Numéro d'intrant	2070649
Numéro d'AMM	2090057
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 07 AOUT 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15705914 Prairies*Désherbage	0,03 kg/ha	1/an	14
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison de l'absence d'élément permettant d'exclure un risque d'effet nocif pour le consommateur via la consommation de denrées d'origine animale			